

Nombre d'actions composant le capital : 538 258 218
Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote : 530 626 031
Nombre de droits de vote exerçables : 585 681 217

Partie Ordinaire	Nombre	Actions	Voix	Partie Extraordinaire	Nombre	Actions	Voix
Actionnaires présents	-	-	-	Actionnaires présents	-	-	-
Pouvoirs au Président	4 612	4 574 373	5 502 812	Pouvoirs au Président	4 612	4 574 373	5 502 812
Pouvoirs mandatés à des tiers	-	-	-	Pouvoirs mandatés à des tiers	-	-	-
Votes par correspondance	5 938	358 213 275	408 630 052	Votes par correspondance	5 938	358 213 275	408 630 052
Total	10 550	362 787 648	414 132 864	Total	10 550	362 787 648	414 132 864
		Quorum (%)	68,36			Quorum (%)	68,36

Résolutions	N°	Type	Libellés	Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote AGM	Quorum en actions	Quorum en %	Total Pour (en %)	Total Contre (en %)	Résultat complet du Vote Pour	Résultat complet du Vote Contre	Résultat complet du Vote Abst.	Résultat complet du Vote Nul	Résultat complet du Vote Blanc
Résolution	1	AGO	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020	530 626 031	362 787 648	68,36	99,98	0,02	413 821 954	89 880	221 030	-	-
Résolution	2	AGO	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020	530 626 031	362 787 648	68,36	99,98	0,02	413 821 220	91 012	220 632	-	-
Résolution	3	AGO	Affectation du résultat et détermination du dividende	530 626 031	362 787 648	68,36	97,17	2,83	402 390 348	11 724 559	17 957	-	-
Résolution	4	AGO	Nomination en qualité d'Administrateur de M. Benoit BAZIN	530 626 031	362 787 648	68,36	99,09	0,91	410 269 256	3 763 071	100 537	-	-
Résolution	5	AGO	Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Pamela KNAPP	530 626 031	362 787 648	68,36	96,51	3,49	399 602 002	14 431 302	99 560	-	-
Résolution	6	AGO	Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Agnès LEMARCHAND	530 626 031	362 787 648	68,36	99,34	0,66	411 311 532	2 720 941	100 391	-	-
Résolution	7	AGO	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gilles SCHNEPP	530 626 031	362 787 648	68,36	86,79	13,21	359 353 861	54 680 219	98 784	-	-
Résolution	8	AGO	Renouvellement du mandat d'Administratrice représentant les salariés actionnaires de Mme Sibylle DAUNIS	530 626 031	362 787 648	68,36	99,79	0,21	413 162 254	885 014	85 596	-	-
Résolution	9	AGO	Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Pierre-André de CHALENDAR, Président-Directeur Général	530 626 031	362 787 648	68,36	67,43	32,57	277 598 058	134 060 727	2 474 079	-	-
Résolution	10	AGO	Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Benoit BAZIN, Directeur Général Délégué	530 626 031	362 787 648	68,36	91,44	8,56	377 141 686	35 313 061	1 678 117	-	-
Résolution	11	AGO	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce et figurant au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise	530 626 031	362 787 648	68,36	97,91	2,09	405 350 247	8 669 473	113 144	-	-
Résolution	12	AGO	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour 2021 (jusqu'au 30 juin 2021 inclus)	530 626 031	362 787 648	68,36	93,90	6,10	388 750 816	25 267 769	114 279	-	-
Résolution	13	AGO	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour 2021 (jusqu'au 30 juin 2021 inclus)	530 626 031	362 787 648	68,36	97,09	2,91	400 985 051	12 020 270	1 126 955	588	-
Résolution	14	AGO	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général pour 2021 (à compter du 1er juillet 2021)	530 626 031	362 787 648	68,36	95,17	4,83	393 970 006	20 013 185	149 673	-	-
Résolution	15	AGO	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour 2021 (à compter du 1er juillet 2021)	530 626 031	362 787 648	68,36	98,58	1,42	408 157 944	5 863 369	111 551	-	-
Résolution	16	AGO	Approbation des éléments de la politique de rémunération des Administrateurs pour 2021	530 626 031	362 787 648	68,36	99,94	0,06	413 795 593	230 511	106 760	-	-
Résolution	17	AGO	Autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société	530 626 031	362 787 648	68,36	97,46	2,54	403 374 046	10 501 469	257 349	-	-
Résolution	18	AGE	Délégation de compétence pour procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales par émission d'actions nouvelles, à hauteur d'un maximum de 20 % du capital social environ	530 626 031	362 787 648	68,36	99,52	0,48	412 110 331	2 000 007	22 526	-	-
Résolution	19	AGE	Délégation de compétence pour procéder, avec suppression du DPS mais faculté de conférer un délai de priorité, par offre au public autre que visées à l'article L.411-2 Code monétaire et financier à l'émission d'actions de la Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales par émission d'actions nouvelles à hauteur d'un maximum de 10% du capital social environ	530 626 031	362 787 648	68,36	91,39	8,61	378 431 847	35 674 702	26 315	-	-
Résolution	20	AGE	Délégation de compétence pour procéder, avec suppression du DPS, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales par émission d'actions nouvelles par offre au public visée à l'article L.411-2 1° Code monétaire et financier, à hauteur d'un maximum de 10% du capital social environ	530 626 031	362 787 648	68,36	87,69	12,31	363 109 476	50 994 825	28 563	-	-
Résolution	21	AGE	Délégation de compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de l'émission avec ou sans DPS d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les limites légales et réglementaires et dans la limite des plafonds correspondants fixés par les résolutions d'origine	530 626 031	362 787 648	68,36	87,37	12,63	361 821 680	52 282 313	28 871	-	-
Résolution	22	AGE	Possibilité de procéder, avec suppression du DPS, à l'augmentation du capital social dans la limite de 10 % du capital social hors ajustement éventuel, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	530 626 031	362 787 648	68,36	96,06	3,94	397 790 676	16 300 425	41 717	46	-
Résolution	23	AGE	Délégation de compétence pour procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, à hauteur d'un maximum de 5 % du capital social environ	530 626 031	362 787 648	68,36	99,64	0,36	412 605 225	1 492 531	35 108	-	-
Résolution	24	AGE	Autorisation consentie pour fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, le prix d'émission par la Société d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, par offre au public ou placement privé, dans la limite de 10 % du capital social par période de 12 mois	530 626 031	362 787 648	68,36	88,79	11,21	367 668 905	46 437 734	26 149	76	-
Résolution	25	AGE	Délégation de compétence pour procéder, avec suppression du DPS, à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents de plans d'épargne salariale, à hauteur d'un maximum de 2,4 % du capital social environ	530 626 031	362 787 648	68,36	91,63	8,37	375 457 336	34 286 430	4 389 098	-	-
Résolution	26	AGE	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société par période de 24 mois	530 626 031	362 787 648	68,36	98,01	1,99	405 884 812	8 224 299	23 753	-	-
Résolution	27	AGO	Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités	530 626 031	362 787 648	68,36	100,00	0,00	414 098 904	13 877	20 083	-	-